



Comité Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail du 18 avril 2014

1. Approbation du PV du 07 octobre 2013 :

Plusieurs points faisant partie de l'ordre du jour ou soulevés lors de la séance du 07/10/2013 ont été abordés.

- Point sur la situation du service comptabilité et produits divers de la DDFIP :

La Direction nous a répondu qu'un audit sur la charge de travail des agents allait être réalisé.

Le cloisonnement du service a été avancé par la CGT et a fait l'objet d'une motion par le CHSCT à savoir le cloisonnement serait réalisé et financé (totalité ou en partie) par le CHSCT si une majorité des agents est favorable à ce projet.

- Point sur la situation du SIE de Tarbes.

La Direction a convenu que les problèmes rencontrés étaient liés aux effectifs, qu'elle avait "détaché" un EDRA sur ce service, qu'il y avait eu une rencontre avec la Direction et que le chef de service menait une réflexion sur le partage de compétence au sein du SIE.

- Le financement des équipements spécifiques aux travailleurs handicapés a été posé.

La CRIPH (Cellule de Recrutement et d'Insertion Socio Professionnelle des Personnes Handicapées) finance des équipements recommandés par le médecin de prévention en direction des agents et d'autres institutions (maison départementale du Conseil Général) finance des actions en direction du public.

La Direction est chargée de prendre l'attache de cet organisme pour connaître le genre de projets concernés.

2. Note d'orientation 2014 du Secrétariat Général.

La prévention des risques professionnels doit être une priorité du CHSCT. Les mesures de préventions sont constituées d'actions diverses qui doivent permettre de réduire les risques, de les supprimer.

Ce sont des mesures techniques, elles portent sur des mesures organisationnelles. Elles peuvent être aussi pour protéger un agent.

Dans cette note, l'administration rappelle les obligations des Directions locales pour améliorer de la qualité de vie au travail.

- * Recenser les accidents de travail,
- * Confectionner un plan d'action pour résoudre les défauts de conformité électrique,
- * Organiser des exercices d'évacuation,
- * Transmettre et évoquer en séance les fiches de signalement d'agressions (3 fiches existent dans le 65),

* Porter une attention particulière sur les bâtiments présentant des éléments d'Amiante (mise à jour des documents et de la signalétique appropriée),

* Mesurer les conséquences des réorganisations des services des projets sur les conditions de travail des agents par la création de fiches d'impact,

* Prévenir les risques psychosociaux par des actions initiées dans toute la fonction publique.

3. Programme d'intervention du CHST 2014 DUERP/PAP:

Chaque année, l'ensemble des services du département est amené à recenser les risques professionnels. C'est l'occasion de faire un état des lieux des services et d'aborder ainsi les conditions de travail.

A partir de ce recensement, la Direction est tenue d'élaborer un plan d'action afin d'apporter des solutions concrètes aux demandes des agents.

Le programme annuel de prévention des risques professionnels (le PAP) provient donc, du document unique d'évaluation des risques professionnels (le DUERP).

Le PAP fixe les actions qui nécessitent des interventions au regard des risques recensés dans le département. Cela peut être sous forme d'un financement du CHSCT. Cela peut se traduire aussi, par des mesures collectives sous forme de formations, d'informations. Certaines mesures nécessitent par contre, des intervenants extérieurs comme les mairies par exemple.

C'est le cas pour le Centre des Finances Publiques de Tarbes et la Trésorerie de Bagnères. Dans le 1^{er} cas, la demande forte des agents de transformation du parking public en parking privé a été retenu.

Après avoir contacté la mairie de Tarbes, il se trouve que les services de la mairie envisagent de modifier les abords du centre des finances, en sécurisant les lieux et en créant des emplacements de parking pour les usagers.

Quant à la Trésorerie de Bagnères, le problème thermique (très forte chaleur en été à l'étage) va être abordé avec la mairie, propriétaire du bâtiment. Les représentants du CHS ont insisté sur la nécessité d'installer une climatisation fixe.

S'agissant des risques psychosociaux répertoriés dans le PAP, la direction va engager une réflexion sur le problème de l'accueil téléphonique dans les SIP. Un groupe de travail se mettra en place pour améliorer cette mission.

Ces risques bien souvent mettent en avant les problèmes d'organisation des services ainsi que les problèmes relationnels.

Ils mettent l'accent sur les conditions d'emploi, les évolutions des missions mal vécues. Ces risques

proviennent bien des situations subies dans le lieu de travail au quotidien et non du fait de pathologies particulières.

Le traitement de ce type de risques ne peut faire abstraction de la détérioration des conditions de travail engendrée par les orientations actuelles de suppressions d'emplois notamment.

Les représentants CGT, à travers une déclaration, l'ont rappelé par quelques exemples significatifs.

4. Trésorerie de Bagnères :

Les représentants CGT ont tenu à inscrire à l'ordre du jour la situation de cette Trésorerie. Une pétition a été remise concernant ce problème thermique ancien

La direction a pris l'engagement de suivre ce dossier. Un courrier a été envoyé à la mairie.

Le CHS a la volonté de répondre à la demande des agents.

5. Le programme d'intervention 2014 :

Le CHSCT a décidé d'engager des dépenses (1^{ière} tranche) à hauteur de 38255,53€. Il restera 14657,47€ de crédits disponibles.

A séance, les organisations syndicales ont décidé de faire un recensement des demandes des chaises

ergonomiques. Ce type d'action sera renouvelé selon les besoins.

Vous trouverez ci-joint, la répartition des crédits par services.

6. Points divers :

- Les registres hygiène et sécurité sont dématérialisés. Ils sont accessibles dès à présent, vous pouvez y avoir accès à partir d'Ulysse65.
- 3 fiches de signalements des agressions internes et/ou externes sont remontées à l'assistante de prévention. Ces fiches permettent de prévenir les risques psychosociaux par une prise en charge directe de la Direction.
- Le projet de réorganisation de la Direction à l'Ormeau (aménagement des appartements des Directeurs) est pour le moment suspendu face aux contraintes budgétaires.
- Un exercice d'évacuation d'incendie est envisagé cette année au Centre des Finances Publiques de Tarbes. Il faut savoir que ce type d'exercice est obligatoire dans les services de + de 50 personnes.

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS PROPOSEES

ACTIONS PROPOSEES	COÛT
Secrétariat du CHS-CT	1000,00 €
Formations Sauveteurs Secouristes du travail	1 140,00 €
Formation « manipulation des extincteurs »	5 704,00 €
Batterie pour défibrillateur Direction	390,00 €
Aménagement poste pour un agent du SPF	441,06 €
Aménagement poste pour un agent du SIE	340,80 €
Achat ceinture lombaire pour un agent de service	81,98 €
Facture SIEMENS arrivée tardivement	779,79 €
Achat de 20 fauteuils	4 282,32 €
Remplacement des robinets thermostatiques CFP de Lannemezan	4 000,00 €
Formations habilitation électrique pour agents	1 419,20 €
Remplacement des filtres des fontaines à eau	745,20 €
Formation à la conduite	3 000,00 €
Achat déshumidificateur trésorerie d'Arreau	249,00 €
Pupitre pour agent du CFP de Lannemezan	179,00 €
Vérification des extincteurs	3 456,00 €
Mise aux normes extincteurs	2 500,00 €
Installation de stores vénitiens TAE	500,00 €
Installation de stores Direction	245,18 €
Mise à jour du DTA	780,00 €
Aménagement de l'accueil trésorerie de Bagnères	6 000,00 €
Achats d'escabeaux et charriots	1 000,00 €
TOTAL	38 233,53 €

Vos représentants CGT présents au CHS : Bernard Fourcade, Jean-Michel Hangar, Marc Maisonneuve, Didier Vergé.

DECLARATION LIMINAIRE DES REPRESENTANTS

CGT FINANCES PUBLIQUES 65

Monsieur le Président du CHSCT des Hautes Pyrénées,

A travers une note du 20 mars 2014, le premier ministre Jean Marc Ayrault déclare que « Les employeurs publics se doivent d'être exemplaires à l'égard de leurs agents, promouvoir le bien être de l'agent et au premier chef, le respect de sa santé, est un objectif primordial..... ».

Cet engagement gouvernemental implique la mise en place d'actions pour la prévention des risques psychosociaux dans les 3 fonctions publiques et donc, dans nos services.

La prévention des risques psychosociaux est une priorité pour notre Direction, au vu de la note d'orientation 2014 du Secrétariat Général.

De manière générale, lorsque que les risques psychosociaux sont abordés, les agents sont amenés à réfléchir sur les aspects organisationnels de leur service.

Souvent, les conditions d'emplois sont remis en question, l'évolution des missions sont mal vécues, les problèmes de management resurgissent. Par contre, souvent, nos directions ont tendance à renvoyer les problèmes à la vie personnelle ou à la personnalité même des agents.

Dans notre département, le CHSCT a été amené à se pencher sur la situation de deux services, le service Comptabilité- Produits Divers d'une part et le service des Impôts des Entreprises de Tarbes d'autre part, à partir de l'élaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

Si pour les intéressés cela peut paraître encore insuffisant, cette démarche engagée doit se poursuivre afin d'apporter des réponses concrètes aux agents.

Notre département a aussi été confronté à la pression de l'Administration Centrale.

Nous vous rappelons, dans cette instance, la situation de Mme Françoise BERENGUEL, déléguée départementale de l'Action Sociale, qui a fait l'objet d'un avertissement de la part du Secrétariat Général du Ministère, par lettre en date du 18/11/2013.

Les représentants du personnel ont contesté cette sanction lors du CDAS du 26/11/2013, jugeant la procédure aussi infondée qu'illégale en la forme.

Même si la déléguée départementale de l'Action Sociale 65 est détachée de la DDFIP et dépend administrativement du Secrétariat Général, elle était en droit d'attendre un minimum de soutien de la part de la Direction locale qui a été destinataire, en copie, de la lettre d'avertissement.

Suite à l'action syndicale et nous l'espérons avec votre concours, même tardif, la situation de la déléguée vis à vis de la sanction a été clarifiée.

Il n'empêche qu'une des conséquences de cette procédure est la réintégration de Mlle BERENGUEL dans les services au 01/07/2014.

Nous soulignons une nouvelle fois le paradoxe entre une Administration qui prétend s'engager dans une politique ambitieuse d'amélioration des conditions de vie au travail notamment par la prévention théorique des risques psychosociaux et la réalité de chaque jour, illustrée par l'acharnement non justifié de cette même Administration à l'encontre de l'un de ses agents.

Les représentant(e)s CGT en CHSCT.